

De plus en plus mis de l'avant dans les médias, le terme « durable » est aujourd'hui souvent accolé à une entreprise ou à son produit. Mais qu'en est-il dans les faits au Québec? Un exercice a permis de dégager l'évolution de la situation en regard de la cible gouvernement qui vise que 30 % des entreprises québécoises aient amorcé une démarche de développement durable à l'horizon 2020. Le CQDD s'est attardé aux résultats de cette enquête menée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en 2017, intitulée *Sondage sur le développement durable réalisé auprès des entreprises\* du Québec*.

### 10 % des entreprises au Québec ont pris le virage

En 2017, on constate que 10 % des entreprises au Québec ont amorcé une démarche de développement. Il s'agit d'entreprises « avant-gardistes » ou « chefs de file » de leur secteur qui ont adopté des pratiques de gestion de développement durable dans une perspective d'amélioration continue.

Plus concrètement, ces résultats signifient que les dirigeants de ces entreprises affirment minimalement « chercher à se distinguer par rapport à leur secteur », et ce, pour les quatre enjeux en entreprise ciblés. Ces enjeux sont l'intégration de critères de développement durable dans : les systèmes liés à la gestion de la production et des services (1), les choix de fournisseurs (2), la gestion des ressources humaines (3) et la gestion des matières premières et résiduelles (4). Ce résultat peut sembler positif dans la mesure où l'on observe qu'il y a un lot de dirigeants d'entreprise qui agissent comme des leaders dans le milieu des affaires par l'adoption de pratiques d'affaires exemplaires en matière de développement durable.

Toutefois, ce résultat constitue une baisse significative par rapport à l'enquête similaire menée 2013. En effet, à ce moment-là, il était question de 22 % des entreprises québécoises qui avaient amorcé une démarche de développement durable. « Ces résultats sont d'autant plus surprenants que les signaux du marché par rapport aux nouvelles attentes et exigences des grands acheteurs sont en croissance si nous nous fions à différentes études, y compris le Baromètre de l'approvisionnement responsable au Québec », explique le directeur général du Centre québécois de développement durable, Nicolas Gagnon.

### Se distinguer de la concurrence

En conclusion, force est de constater qu'il s'agit d'une faible part des entreprises qui peuvent se dire « durables » haut et fort. Les entrepreneurs devraient y voir ici une occasion de se démarquer de la concurrence. En effet, une entreprise qui arriverait à afficher son engagement dans une démarche de gestion durable pourrait s'assurer un positionnement de marque distinctif dans son marché. Voilà un excellent facteur de différenciation par rapport à la concurrence. Pour en savoir plus sur l'état d'avancement des entreprises au Québec, consultez le sondage complet en ligne <https://bit.ly/2UaVY8j>.

### INTÉRESSÉS À EN DISCUTER AVEC NOUS?

418 668-7533 | Facebook

### SONDAGE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉALISÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

Rapport présentant les résultats de 2017



\* Les entreprises québécoises sondées en 2017 étaient au nombre de 1 369. Il faut savoir que parmi elles, 21,7 % opéraient en fabrication et 36,7% dans des services autres, et que la construction représentait 9,3 % des répondantes.